

DERNIERE HEURE

Le grand Etat-Major Allemand fait des manœuvres secrètes

Et celles-ci sont dirigées par Von Kluck

Berlin, 23. — Le correspondant d'un journal berlinois a déclaré :
« J'ai pu, hier, me promener pendant deux heures dans les couloirs du Reichstag et causer avec une dizaine de députés de tous les partis. Jusqu'ici, vous l'avez vu, j'ai demandé anxieusement un social-démocrate influent, M. Breitwieser.
« M. Poincaré l'a dit, a-t-il répondu, et la majorité du pays est derrière lui.
« Si c'est vrai, a écrit M. Breitwieser, et le gouvernement allemand doit le savoir, ce dernier fait une bêtise ou un crime.
« Je pense pour le crime.
« Je viens d'apprendre qu'un grand voyage d'état-major avait eu lieu voici quelques semaines dans la vallée du Main, car le grand état-major a été reconstitué, au mépris du traité, dans les locaux de l'ancienne Académie de Guerre.
« Ces Messieurs étaient allés faire une période de grandes manœuvres sans troupes, sous la haute direction de Von Kluck.

Il dispose de 300.000 soldats et de matériel

« Si l'on réfléchit qu'un des plans français, pour le cas où les opérations militaires contre l'Allemagne ne seraient pas terminées, consistait précisément à faire suivre à nos colonnes la ligne du Main en direction d'Eger à la frontière tchéco-slovaque, de façon à couper le Reich en deux, Barrière d'un côté, ruisseau de l'autre, le fait ne manque pas d'intérêt.
« Sur quels effectifs, sur quelles forces, Von Kluck et les officiers de l'état-major clandestin se sont-ils basés pour mener ces manœuvres secrètes ?
« Je crois pouvoir vous donner un chiffre : trois cent mille soldats et le matériel correspondant.

Les Allemands se disent menacés par les Tchéco-Slovaques

Prague, 23. — Prétextant toute raison que la Tchéco-Slovaquie ferait des préparatifs militaires contre l'Allemagne, les autorités tchéco-slovaques ont, dit-on, dirigé les « Lidové Noviny », fait expulser d'Oppeln huit ouvriers tchéco-slovaques.

ROUBAIX

REDACTION : 39, rue Pavée. Tél. 9-51
DEPOT GENERAL : 13, rue du Bassin

L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA MUTUALITE MATERNELLE

Plusieurs centaines de mères de famille se trouvaient réunies hier après-midi, dans la salle de la Bourse du Commerce.
M. Joseph Wibaux président, entouré de MM. Edouard Duquenois, le docteur Butruille et Gethals.
M. Wibaux ouvrit la séance par une brève allocution, et remercia les sociétaires des nombreuses marques de sympathie reçues lors de la mort de son épouse regrettée.
M. le docteur Butruille, président, a présenté et souhaita la bienvenue à Mme Jacques Eloy-Wibaux et à Mlle Françoise Wibaux, qui sont venues à l'unanimité, présidentes d'honneur et vice-présidente d'honneur de la Mutualité maternelle.
Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Duquenois, fut approuvé sans observation et M. Gethals rendit compte de la situation financière.
M. Wibaux montra la marche prospère de la société M. Duquenois rappela alors tout ce qu'avait fait Mme Wibaux pour la Mutualité roubaissienne et assura que son œuvre serait dignement poursuivie par ses deux filles. Il annonça que la caisse venait de recevoir de l'Etat 12.000 francs de dons, dont les intérêts seront affectés à l'œuvre de l'Union et de la Layette.
Des acclamations saluèrent ses paroles, et la séance prit fin après une tombola et une distribution à tous les enfants d'excellents biscuits de l'Union.

AGRESSION NOCTURNE

M. Omer Trinne, 53 ans, charpentier-ménisier, demeurant 22, rue de Blanchemalle, a été assailli samedi soir, vers minuit, par deux hommes et une femme qui l'ont roué de coups et lui ont dérobé sa montre, une somme de 10 fr., son chapeau et ses lunettes.

CAMBRIOLAGE

Des malfaiteurs se sont introduits, à l'aide d'une fausse clef, dans un garni occupé par M. Henri Nizy, 44, rue de Valenciennes, et y ont dérobé une somme de 150 francs.

SYNCOPE ET BLESSURE

Mme Clotilde Rubar, 50 ans, demeurant rue Roseard, 10, à Tourcoing, passait hier matin Grand-Place lorsqu'elle fut prise d'une syncope. Elle tomba et dans sa chute, se fit une plaie contuse à la tête. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Harlet, elle a été transportée chez elle.

MORT DE M. THEO CALLENS

Nous apprenons la mort de M. Théo Cal lens, décédé hier dans sa 64^e année, en son domicile, 34, rue Chanzy.

RETRAITES OUVRIERES ET PAYSANES

Le paiement des pensions de retraites ouvrières, échéance de février, aura lieu aux heures indiquées ci-dessous :
Union Mutualiste de Roubaix : le jeudi 1er février, de 8 h. à midi.
Caisse Nationale des Retraites (pensions, rue du Chemin de Fer, 3 bis, et du Minou, 18) : le vendredi, 2 février, de 9 h. à midi, pour les lettres A, B, C ; le samedi 3, mêmes heures, pour les lettres D ; le lundi 5, mêmes heures, de 9 h. à midi, pour les lettres E, F, G ; le mardi 6, mêmes heures, de 9 h. à midi, pour les lettres H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.
Caisse Départementale du Nord de Lille : le mardi 6 février, de 14 à 19 heures.
Pour permettre aux retraités qui travaillent de retirer leur certificat de vie, le Bureau des retraites ouvrières, à la Mairie, sera ouvert les jours suivants : de midi à 2 h., ainsi que le samedi 3, pendant toute l'après-midi.
Etant donné le grand nombre de certificats à vie à délivrer, les intéressés sont priés de vouloir bien se conformer au tableau de distribution ci-dessus mentionné.

UNE REUNION ROYALISTE

Au Central-Cinéma-Théâtre, rue du Vieil-Abreuvoir, hier après-midi, les camelots du Roy de la région se sont réunis pour entendre quelques-uns des principaux orateurs de leur parti. Il n'y eut pas d'incident.

M. Le Troquer et le général Weygand retournent dans la Ruhr

Paris, 23. — M. Yves Le Troquer et le général Weygand, qui se sont rendus hier dans la Ruhr, en vue d'assurer une liaison étroite avec les autorités d'occupation pour l'exécution des mesures arrêtées ces jours derniers en accord unanime.
M. Le Troquer et le général Weygand passeront, au retour, par Bruxelles, pour mettre le gouvernement belge au courant de leur mission. MM. Guillaume, directeur des Mines, et Benoît, secrétaire général du Conseil supérieur des chemins de fer, accompagnent M. Le Troquer.

Une protestation syndicaliste contre l'occupation en Rhénanie

Amsterdam, 23. — Les comités de la Fédération Syndicale Internationale de la Seconde Internationale et de l'Union de Vienne se sont réunis à Amsterdam le 22 et 27 janvier. Ils ont voté une longue résolution protestant contre l'occupation de la Ruhr, qu'ils estiment devoir retarder les réparations et dont ils déclarent les classes ouvrières la victime. Ils affirment leur volonté de travailler de toutes leurs forces à la collaboration internationale de tous les peuples et au rétablissement économique de l'Europe, dont les justes et indispensables réparations dues à la France et à la Belgique pour leurs dévastations et réalisées dans la limite des possibilités constituent un des éléments essentiels de la paix.
Ils déclarent d'agir au sein de tous les parlements et sur les gouvernements pour les amener à exercer un recours à la Société des Nations, au sein de laquelle l'Allemagne doit être admise. Ils invitent le prolétariat à réclamer l'évacuation immédiate de la Ruhr pendant que « parallèlement la classe ouvrière allemande essaiera d'obliger le Gouvernement et le capitalisme allemand à satisfaire aux réparations que l'Allemagne doit dans la mesure de ses moyens ».

WASQUEHAL

Au Conseil Municipal
Le Conseil Municipal s'est réuni hier soir à la Mairie, à 7 heures, sous la présidence de M. Henri Dettelaere, maire, entouré de MM. Daniel Laveugle et Emile Lesaffre, adjoints, et Marie Vandepuette, sans profession.
Après lecture des procès-verbaux, la dernière réunion qui est adoptée à l'unanimité, on passe à l'ordre du jour.
Mémorial des morts pour la Patrie. — M. le Maire dépose à l'entrée de la séance le Mémorial relatif à la subvention accordée aux communes pour l'érection d'un monument aux soldats morts au champ d'honneur. En ce qui concerne le présent, il est constaté en 1914, 7093 habitants et dont 150 enfants sont morts pour la Patrie, le coefficient applicable serait de 6 %. La subvention accordée serait de 2811 francs, versés par l'Etat sur la somme totale de 32.559 fr. 45, prix de revient du monument à ériger dans la commune. Après délibération, la proposition est acceptée et le crédit voté.
Maisons à bon marché. — Le Maire porte à la connaissance du Conseil le projet présenté par l'Office de construction à bon marché concernant la création de 25 logements d'habitations de ce genre. Un groupe de 40 maisons pourrait être élevé et chacune d'elles aurait comme dépendance 400 mètres de jardin. Des travaux de terrassement, de maçonnerie ont été effectués et des familles de plus de trois enfants. Le prix total de ces constructions serait de 1.098.574 fr., y compris terrain et frais divers. Les travaux de terrassement de 50 francs environ avec faculté de modifications dans ce prix selon la composition des familles occupantes. Après l'exposé des divers considérants, ce projet est accepté à l'unanimité.
Pompes funèbres. — Le marché de gré à gré passé entre l'autorité municipale et MM. Deschamps, Friches, de Roubaix, dans lequel il est spécifié le règlement des taxes sur les chiens qui s'élève à 222 francs, qui fut approuvé par le Préfet le 25 septembre 1922 est approuvé par le Conseil.

TOURCOING

BUREAU : 2, Place de l'Hôtel-de-Ville
Téléphone 9-85

DEUX COLISIONS D'AUTOS

Hier, vers midi, M. Fernand Bouchart, demeurant rue Winoc-Chocquet, 155, descendait la rue Chanzy en automobile, quand arrivé à l'intersection de la rue de Turenne et de la Place Thiérier, il entra en collision avec la voiture de M. Houttelet, constructeur à Halluin ; il n'y eut aucun accident de personnes, mais les dégâts matériels sont assez importants de part et d'autre.

UN FEU DE CHEMINÉE

Un feu de cheminée s'est déclaré à 19 heures, chez M. François Simoens, cafetier, rue Carnot, 6. Deux pompiers, dépêchés sur les lieux, ont éteint le foyer.
Les dégâts sont insignifiants.

UN FEU DE CHEMINÉE

Un feu de cheminée s'est déclaré à 19 heures, chez M. François Simoens, cafetier, rue Carnot, 6. Deux pompiers, dépêchés sur les lieux, ont éteint le foyer.
Les dégâts sont insignifiants.

UN FEU DE CHEMINÉE

Un feu de cheminée s'est déclaré à 19 heures, chez M. François Simoens, cafetier, rue Carnot, 6. Deux pompiers, dépêchés sur les lieux, ont éteint le foyer.
Les dégâts sont insignifiants.

UN FEU DE CHEMINÉE

Un feu de cheminée s'est déclaré à 19 heures, chez M. François Simoens, cafetier, rue Carnot, 6. Deux pompiers, dépêchés sur les lieux, ont éteint le foyer.
Les dégâts sont insignifiants.

UN FEU DE CHEMINÉE

Un feu de cheminée s'est déclaré à 19 heures, chez M. François Simoens, cafetier, rue Carnot, 6. Deux pompiers, dépêchés sur les lieux, ont éteint le foyer.
Les dégâts sont insignifiants.

UN FEU DE CHEMINÉE

Un feu de cheminée s'est déclaré à 19 heures, chez M. François Simoens, cafetier, rue Carnot, 6. Deux pompiers, dépêchés sur les lieux, ont éteint le foyer.
Les dégâts sont insignifiants.

UN FEU DE CHEMINÉE

Un feu de cheminée s'est déclaré à 19 heures, chez M. François Simoens, cafetier, rue Carnot, 6. Deux pompiers, dépêchés sur les lieux, ont éteint le foyer.
Les dégâts sont insignifiants.

UN FEU DE CHEMINÉE

Un feu de cheminée s'est déclaré à 19 heures, chez M. François Simoens, cafetier, rue Carnot, 6. Deux pompiers, dépêchés sur les lieux, ont éteint le foyer.
Les dégâts sont insignifiants.

UN FEU DE CHEMINÉE

Un feu de cheminée s'est déclaré à 19 heures, chez M. François Simoens, cafetier, rue Carnot, 6. Deux pompiers, dépêchés sur les lieux, ont éteint le foyer.
Les dégâts sont insignifiants.

BŒUF. — 1^{re} qual. et extra. — Filet, hors catégorie : 16 à 17 fr. le kilo. — 1^{re} catégorie : sans os, aloyau 13 à 14 fr. le kilo ; collette, entre-côtes, bavets d'ailoyau, 10 à 11 fr. le kilo ; bœuf moyen, bourguignon, 8 à 9 fr. le kilo ; baronne, pièce à queue, nœud du roi, épaisse rancœur, train de côtes, avec os, 6 fr. 50 à 7 fr. 50 le kilo ; 2^e catégorie : plat de côtes, épaule, atteinte flanchet, 5,50 à 6 fr. le kilo. — 3^e catégorie : poitrine, croûte, collier, jarret, 3 fr. 50 à 4 fr. 50 le kilo ; prix moyen : 6 fr. 65 le kilo.

ŒUF étranger et du pays. — 1^{re} qualité et extra. — 1^{re} catégorie : sans os, rouelle, filet, sauté, 16 à 17 fr. 50 le kilo ; roulé, 14 à 15 fr. le kilo ; quasi, gros de queue, entre-deux, 1^{re} catégorie, avec os, 12 à 14 fr. le kilo. — 2^e catégorie : épaule, basses-côtes, atteinte, flanchet, 10,50 à 12 fr. le kilo. — 3^e catégorie : tricotée, poitrine, jarret, collier, 9,50 à 11 fr. le kilo ; prix moyen : 12 fr. le kilo.

MOUTON étranger et du pays. — 1^{re} qualité. — 1^{re} catégorie : gigot, filet, côtes, 12,50 à 14 fr. le kilo. — 2^e catégorie : épaule, atteinte, flanchet, 10,50 à 12 fr. le kilo. — 3^e catégorie : tricotée, poitrine, collier, 9 à 10 fr. le kilo ; prix moyen : 11 fr. 50 le kilo.

PORC du pays. — 1^{re} qualité. — 1^{re} catégorie : rouelle, filet, côtes, dégraissées, 13 à 14 fr. le kilo. — 2^e catégorie : épaule, atteinte, 10,50 à 11 fr. 50 le kilo. — 3^e catégorie : poitrine, flanchet, 9,50 à 10 fr. 50 le kilo ; jambettes, gras de gorge, tête, 4 à 5 fr. 40 le kilo ; prix moyen : 10 fr. 50 le kilo.

ETAT-CIVIL. — Naissances. — Jules Duponchelle, rue Leruste, 3 ; Henri Lazo, sentier M. 1^{er} s. 2.
Publications. — Georges Personne, boucher, et Germaine Ardou, bouchère ; Zénobe Spieck, bouchère, et Marie Vandepuette, sans profession.
Décès. — Denise Leman, 6 jours, rue de la Vigne, 11 ; Félix Samaille, 83 ans, rue des Balcons, 248.

WASQUEHAL

Au Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni hier soir à la Mairie, à 7 heures, sous la présidence de M. Henri Dettelaere, maire, entouré de MM. Daniel Laveugle et Emile Lesaffre, adjoints, et Marie Vandepuette, sans profession.
Après lecture des procès-verbaux, la dernière réunion qui est adoptée à l'unanimité, on passe à l'ordre du jour.
Mémorial des morts pour la Patrie. — M. le Maire dépose à l'entrée de la séance le Mémorial relatif à la subvention accordée aux communes pour l'érection d'un monument aux soldats morts au champ d'honneur. En ce qui concerne le présent, il est constaté en 1914, 7093 habitants et dont 150 enfants sont morts pour la Patrie, le coefficient applicable serait de 6 %. La subvention accordée serait de 2811 francs, versés par l'Etat sur la somme totale de 32.559 fr. 45, prix de revient du monument à ériger dans la commune. Après délibération, la proposition est acceptée et le crédit voté.
Maisons à bon marché. — Le Maire porte à la connaissance du Conseil le projet présenté par l'Office de construction à bon marché concernant la création de 25 logements d'habitations de ce genre. Un groupe de 40 maisons pourrait être élevé et chacune d'elles aurait comme dépendance 400 mètres de jardin. Des travaux de terrassement, de maçonnerie ont été effectués et des familles de plus de trois enfants. Le prix total de ces constructions serait de 1.098.574 fr., y compris terrain et frais divers. Les travaux de terrassement de 50 francs environ avec faculté de modifications dans ce prix selon la composition des familles occupantes. Après l'exposé des divers considérants, ce projet est accepté à l'unanimité.
Pompes funèbres. — Le marché de gré à gré passé entre l'autorité municipale et MM. Deschamps, Friches, de Roubaix, dans lequel il est spécifié le règlement des taxes sur les chiens qui s'élève à 222 francs, qui fut approuvé par le Préfet le 25 septembre 1922 est approuvé par le Conseil.

TOURCOING

BUREAU : 2, Place de l'Hôtel-de-Ville
Téléphone 9-85

DEUX COLISIONS D'AUTOS

Hier, vers midi, M. Fernand Bouchart, demeurant rue Winoc-Chocquet, 155, descendait la rue Chanzy en automobile, quand arrivé à l'intersection de la rue de Turenne et de la Place Thiérier, il entra en collision avec la voiture de M. Houttelet, constructeur à Halluin ; il n'y eut aucun accident de personnes, mais les dégâts matériels sont assez importants de part et d'autre.

UN FEU DE CHEMINÉE

Un feu de cheminée s'est déclaré à 19 heures, chez M. François Simoens, cafetier, rue Carnot, 6. Deux pompiers, dépêchés sur les lieux, ont éteint le foyer.
Les dégâts sont insignifiants.

UN FEU DE CHEMINÉE

Un feu de cheminée s'est déclaré à 19 heures, chez M. François Simoens, cafetier, rue Carnot, 6. Deux pompiers, dépêchés sur les lieux, ont éteint le foyer.
Les dégâts sont insignifiants.

UN FEU DE CHEMINÉE

Un feu de cheminée s'est déclaré à 19 heures, chez M. François Simoens, cafetier, rue Carnot, 6. Deux pompiers, dépêchés sur les lieux, ont éteint le foyer.
Les dégâts sont insignifiants.

UN FEU DE CHEMINÉE

Un feu de cheminée s'est déclaré à 19 heures, chez M. François Simoens, cafetier, rue Carnot, 6. Deux pompiers, dépêchés sur les lieux, ont éteint le foyer.
Les dégâts sont insignifiants.

UN FEU DE CHEMINÉE

Un feu de cheminée s'est déclaré à 19 heures, chez M. François Simoens, cafetier, rue Carnot, 6. Deux pompiers, dépêchés sur les lieux, ont éteint le foyer.
Les dégâts sont insignifiants.

UN FEU DE CHEMINÉE

Un feu de cheminée s'est déclaré à 19 heures, chez M. François Simoens, cafetier, rue Carnot, 6. Deux pompiers, dépêchés sur les lieux, ont éteint le foyer.
Les dégâts sont insignifiants.

UN FEU DE CHEMINÉE

Un feu de cheminée s'est déclaré à 19 heures, chez M. François Simoens, cafetier, rue Carnot, 6. Deux pompiers, dépêchés sur les lieux, ont éteint le foyer.
Les dégâts sont insignifiants.

UN FEU DE CHEMINÉE

Un feu de cheminée s'est déclaré à 19 heures, chez M. François Simoens, cafetier, rue Carnot, 6. Deux pompiers, dépêchés sur les lieux, ont éteint le foyer.
Les dégâts sont insignifiants.

UN FEU DE CHEMINÉE

Un feu de cheminée s'est déclaré à 19 heures, chez M. François Simoens, cafetier, rue Carnot, 6. Deux pompiers, dépêchés sur les lieux, ont éteint le foyer.
Les dégâts sont insignifiants.

MEDECINE MILITAIRE. — Par arrêté ministériel, en date du 27 juillet 1921, la médaille militaire a été attribuée à la mémoire du soldat Desguettes Georges-Fidèle, du 166^e régiment d'infanterie, avec la citation suivante : « Soldat courageux et dévoué. Glorieusement tombé pour la France, le 20 août 1914, au combat de Morhange. Croix de guerre avec voiles de bronze ».

La famille de ce brave habitait rue de Lille, n. 45.

RECENSEMENT DES CHEVAUX. — Le recensement de 1922 donne les chiffres suivants : chevaux entiers, 1 ; hongres, 103 ; juments, 46 ; mules, 6 ; ânes, 3. Soit au total : 159 animaux.

Sur l'ensemble, 26 sont réformés et 3 n'atteignent pas l'âge réglementaire.

ETAT-CIVIL. — Naissances. — Marie-Louise Giorieux, rue de Verdun, 23.
Publications. — Sébastien Ghys, ajusteur et Angèle Desmetre, papillonneuse à Tourcoing. — Emile Desmetre, boucher à Corbehem (Pas-de-Calais) et Marguerite Lepers, ménagère à Jean Belmans, employée de commerce et Hélène Helle, doubleuse à Roubaix. — Victor Menard, industriel et Jeanne Dery, sans profession, à Ixelles (Belgique).

AU FRESNOY - Roubaix

TOURCOING

AU SKATING. — Les amateurs de ce sport élégant et hygiénique peuvent se donner à leur exercice favori les Dimanches et Lundis. Orchestre sous la direction de M. Willems.

La Direction met le rink à la disposition des débutants tous les jours.

AU DANCING. — Les plus récents succès sont joués par le Jazz-Band sous la direction de M. Seys.

AU CINEMA. — Orchestre symphonique dirigé par M. Laurens.

PROGRAMME SENSATIONNEL

Le Paradis d'un fest, avec Dorothy Dalton, Mildred, Harris, Chaplin, Conrad Nagel sera présenté à 16 h. 30 en matinée et 20 h. 30 en soirée.

Il faut voir :
Le héros s'aventure dans la lagune où grouillent cocodilles et serpents.
Les scènes qui furent prises au péril de la vie des artistes.
Les ballets des merveilleux patineurs sur la glace du lac Baïkal.

C'est un vrai tour du monde que vous ferez en venant admirer cette super-production « Paramount ».

Fant-il s'émerveiller avec Wallace Reid et Gloria Swanson. Cette œuvre s'inspire de grands sentiments qui bâtissent et détruisent tout à tour le bonheur. C'est un film « Paramount ».

Le semaine prochaine : Les Hommes nouveaux de Claude Farrère.

Samedi, Cinéma, soirée à 19 h. 30.
Tous les Dimanches et Lundis, séances permanentes de 15 à 23 h.

Tr. Am. : Roubaix E. D. ; Tourcoing L.N. E.

CINEMA DU BRUN-PAIN

RUE DES CHAMPS
Aujourd'hui, Matinée et Soirée, avec le grand succès
CHAGRIN DE GOSSE

LILLE

LE COIN DES ACCIDENTS

UNE CHUTE DE BICYCLETTE
Vendredi, vers 6 heures du matin, M. Lemoine, 66 ans, rue Lambersart, est tombé de son vélo, à la suite d'un dérapage, à la Porte d'Eau, en face le poste d'octroi.
Dans sa chute, qui fut assez rude, le préte s'est fracturé le bras gauche. Celui-ci se borne à demander à immédiatement transporté le blessé dans une clinique de la rue de la Bassée.

Au Conseil de Préfecture

Le Conseil de Préfecture s'est réuni hier, sous la présidence de M. E. Régnier. Il a examiné une affaire d'opposition à la contrainte sur le chiffre d'affaires, lancée par M. Minne, de Lambersart, contre M. d'Hugé à l'égard de la bonne foi de M. Minne et a plaidé son ignorance de la loi. L'Administration a reconnu que les droits fraudés avaient été payés par l'intéressé. Celui-ci se borne à demander une réduction de l'amende qui lui est infligée. L'affaire est mise en délibéré. La sentence sera rendue dans la huitaine.

AU PARQUET

La nommée Cock Marie-Louise, 46 ans, femme de ménage, domiciliée anciennement rue de Tournai, 198, à Lille, a été trouvée irrégulièrement, à l'adresse de M. Adolphe, jeudi, vers 22 h. 30, par deux agents de ronde. Elle a été déferée au Parquet et sera en outre poursuivie pour vagabondage.

L'INDELMICAT SECRETAIRE DE MAIRIE

Ghesnel, l'ex-secrétaire de la mairie de Mons-Baroel, a été confronté hier, avec une dizaine de témoins. Il a reconnu avoir imité la signature de M. Lemoine, Les autres témoins, des gardes de la commune, l'ont mis à cet égard de vue, hors de cause.

NON-LIEU

Les nommés Lucien Nayelle, 24 ans, et Ernest Derencourt, 17 ans, impliqués dans une affaire de coups de revolver qui s'est déroulée rue du Frédéric, dans la nuit du 1^{er} janvier, ont bénéficié d'une ordonnance de non-lieu.

POUR LA MAISON D'ARRÊT

Sur mandat d'arrêt de M. Merclier, juge d'instruction, la police a mis à Paris la main à collet, du sieur Antoine Dewezzyk, 40 ans, inspecteur général d'assurances, originaire de Vienne (Isère). Ce personnage, inculpé d'abus de confiance et préjudice de la Cie qu'il représentait, a été amené à Lille par les soins de la gendarmerie.

LE SIROP DE VANIER ET B. DUPUY

REMPLE L'HUILE DE FOIE DE MORUE
Ne présente aucun des inconvénients indiqués dans tous les cas où l'huile de foie de morue est prescrite : Bronchites, Lymphatisme, rachitisme, glandes, asthme, bronchites aiguës et chroniques, convalescence. — 3 fr. le flacon ; tous les pharmacies.

Des jetons de monnaie pour l'arrondissement de Lille

L'Union inter-syndicale des groupements professionnels avait projeté de faire frapper des jetons de monnaie d'une valeur de 0,05, 0,10, 0,25 et 0,50.
La chose sera décidée d'une manière définitive d'ici quelques jours. La frappe comportera un certain nombre de jetons correspondant à environ 20.000 francs et sera immédiatement concédée au porteur du mandat. On pourra se procurer avant la fin de février.



PALMOLIVE
Afin que leurs tout petits gardent leurs belles couleurs, les mamans ne doivent employer que le plus pur des savons :
PALMOLIVE

A base d'huiles de palmes et d'olive, il est d'une absolue pureté de composition ; sa mousse onctueuse assainit la peau et ranime les fraîches couleurs naturelles des joues enfantines.
PRIX : 2 Francs.



TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

AUDIENCE DU 21 JANVIER
BLESSURES PAR IMPRUDENCE. — Le 10 novembre dernier, M. Léves, chauffeur au service de M. Roussel, industriel à Lille, avait été condamné pour accident d'automobile contre une voiture de la Compagnie des Tramways de Lille, survenue la nuit du 17 juillet, à 100 francs d'amende et 2.500 fr. de dommages-intérêts pour une collision qui se serait produite au coin de la rue des Stations et de la rue de la Chapelle.

Les 2.500 francs étaient accordés à Mme Lelou qui se trouvant dans l'auto, avait été blessée.

A l'audience d'hier, sur l'intervention du Parquet, le waltman Girardot, qui conduisait le tramway qui est entré en collision avec l'auto, a été condamné à 50 fr. d'amende et 1.323 francs de dommages-intérêts.

DES AMAZONES. — A l'audience du 19 courant, Mme Hermine Sawoy, femme Brabant, a été condamnée à 50 fr. d'amende pour coups et blessures sur la personne de Mme Vanhaecke.

Mme Angélique Duflos, a été condamnée à l'audience du 19 janvier, à 100 fr. d'amende avec le bénéfice du sursis pour coups et blessures, sur la personne de Mme Yvès Depostel et à 150 fr. de dommages-intérêts.

Chemins de fer économiques

LIGNE DE DON A FROMELLES. — La Société Générale des Chemins de fer Economiques a l'honneur d'informer le public qu'à partir du jeudi 1^{er} février, elle mettra en vigueur le service des trains de voyageurs ci-dessous entre Don Sainghin et Fromelles :
Don-Sainghin (départ), 7 h. 41, 12 h. 50, 17 h. 17 ; Sainghin-en-Weppes, 7 h. 43,